

A.F.C.A.V.F

Association Française Contre l'Algie Vasculaire de la Face

13, rue de la ferme
27910 VASCŒUIL

Tél : 02.35.07.13.76
Fax : 02.35.07.56.98
Mel : Contact@afcavf.fr

A propos de l'algie vasculaire de la face

Quelques avis très autorisés émis par des autorités administratives.

1) Haute Autorité de Santé - Commission de la transparence

Dans un avis daté du 16 mars 2005 et traitant de l'oxygénothérapie : "*L'algie vasculaire de la face est une affection **invalidante** caractérisée par la survenue périodique de crises durant de 15 à 180 minutes et associant **douleur sévère** ...*"

Dans un avis daté du 5 septembre 2001 et traitant de l'imiject : "*L'algie vasculaire de la face (AVF) est une **maladie sévère et invalidante altérant de façon marquée la qualité de vie du patient***"

2) Haut Comité Médical de la Sécurité Sociale

A un arrêté du 11 janvier 1995 (J.O. du 17 janvier 1995) est annexé un avis du Haut Comité Médical de la Sécurité Sociale, avis dans lequel on lit : "*L'algie vasculaire de la face (A.V.F.) est une **affection exceptionnelle** ... L'A.V.F. est l'une des **céphalées les plus douloureuses**. C'est une **affection rare** dont la prévalence est mal connue ... L'A.V.F. est en effet caractérisée par des crises **extrêmement douloureuses** de la face, **pluriquotidiennes** ... La douleur augmente d'intensité en 10 à 15 minutes pour devenir **atroce***"